



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aphasie

Question écrite n° 31681

Texte de la question

M. Didier Robert attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le problème de l'aphasie, un trouble du langage apparaissant à la suite d'une lésion cérébrale, qu'elle soit due à une tumeur, un traumatisme crânien, une maladie dégénérative mais aussi et surtout un AVC. L'aphasie touche aussi bien l'expression orale, l'écrit mais aussi la compréhension. Si les personnes touchées peuvent espérer, avec l'aide d'orthophonistes, au bout d'un processus très long de rééducation, retrouver presque totalement la faculté de communiquer, la question de leur réinsertion sociale reste leur priorité pour oublier l'isolement, et parfois la dépression dans laquelle l'aphasie les a plongées. La Réunion connaît des taux de diabète et d'hypertension bien supérieurs à ceux de métropole. Ces maladies étant très étroitement liées au nombre important d'AVC, cela explique très largement que le taux d'aphasiques soit tellement supérieur à celui de métropole (+ 85 %). Dans ce contexte, il souhaiterait connaître quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement pour une meilleure prise en charge des malades et de leurs familles.

Texte de la réponse

Les maladies cardio-vasculaires représentent la deuxième cause de mortalité en France avec près de 180 000 décès annuels. Plusieurs objectifs de la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique visent la diminution de l'incidence des maladies cardio-vasculaires ainsi que des accidents qui leur sont liés, dont la réduction de la fréquence et la sévérité des séquelles fonctionnelles associées aux accidents vasculaires cérébraux (AVC). Caractérisées par une incidence stable de 130 000 cas/an avec un taux d'incidence multiplié par deux après 55 ans, pour chaque tranche d'âge de dix ans quel que soit le sexe, les maladies vasculaires cérébrales restent liées principalement à l'athérosclérose dont l'hypertension artérielle est l'un des principaux facteurs de risque, aux maladies cardiaques génératrices d'embolie et en amont aux comportements nutritionnels, au diabète et au tabagisme. La Réunion est particulièrement exposée aux maladies vasculaires cérébrales, avec son taux standardisé de prévalence de diabète des plus hauts de France (7,8 %), l'hypertension artérielle classée localement deuxième cause de morbidité de prise en charge par la sécurité sociale. En 2006, les AVC ont motivé près de 1 200 séjours hospitaliers en médecine chirurgie obstétrique (MCO) pour cette région. Cependant, le taux de mortalité par maladie cérébrovasculaire a fortement diminué entre 1990 et 2005 (- 44 %), même si la Réunion reste la région où la mortalité par AVC reste la plus élevée. Différentes actions de prévention ont été menées par le ministère chargé de la santé pour diminuer l'incidence des AVC et prévenir les séquelles qui leur sont liées, dont l'aphasie. Il s'agit notamment de quatre programmes d'actions nationaux : nutrition santé (PNNS 2001-2005 et 2006-2010), prévention des risques cardio-vasculaires 2001-2005, diabète 2002-2005 ; ainsi que deux plans nationaux : prévention des conduites addictives et plan pour l'amélioration de qualité de vie des personnes atteintes de maladies chroniques (2007-2011). Ces mesures ont conduit à l'information et la sensibilisation du grand public grâce entre autres aux campagnes menées depuis 2005 sur les complications du diabète, la lutte antitabac ou l'appel du 15 en cas d'infarctus ou d'AVC. Elles sont reconduites chaque année, la dernière en novembre 2008 a permis de pérenniser la démarche d'appel du 15 en cas d'accident vasculaire aigu. Ces avancées ont modifié la prise en charge des patients présentant un accident vasculaire cérébral visant à une même accessibilité aux soins de première urgence pour tous et à la coordination des différents acteurs de santé requis pour garantir le respect

des délais de prise en charge des AVC, notamment l'accès aux examens d'imagerie et la mise en oeuvre de traitements spécifiques. La rééducation spécialisée, dont l'orthophonie, vise la récupération fonctionnelle maximale pour une qualité de vie et une réinsertion sociale notables. Des recommandations professionnelles sur la prise en charge précoce des AVC sont en cours de validation à la Haute Autorité de santé (HAS). Le ministère chargé de la santé a installé en novembre 2008 un comité de pilotage chargé de faire des propositions pour améliorer la prévention et l'organisation de la prise en charge des AVC. Le but est de garantir une offre de soins initiale de qualité pour limiter les séquelles neurologiques dont font partie l'aphasie et la perte d'autonomie. L'ensemble de ces mesures ont bénéficié à la Réunion au même titre que les autres régions de France.

Données clés

Auteur : [M. Didier Robert](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31681

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 septembre 2008, page 8323

Réponse publiée le : 5 mai 2009, page 4379